

Lettre à nos partenaires

Groupe Scolaire Saint-Vincent-de-Paul – Taxe d'apprentissage 2021



Etablissement privé catholique
associé à l'Etat par contrat.

Qui sommes-nous ?

Ecole, Collège, Lycée Polyvalent (Général, Technologique, Professionnel, Supérieur), Centre de Formation Continue & Unité de Formation en Apprentissage

**Sous tutelle de la Direction
Diocésaine de Paris**

ADRESSE PRINCIPALE

49 rue Bobillot, 75013 Paris
01 45 80 77 90 contact@gs-svp.com

SITE ECOLE

109 rue Bobillot, 75013 PARIS

SITE ANNEXE SANTE-SOCIAL

18 avenue Reille, 75014 PARIS

SITE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

60 rue Vergniaud, 75013 Paris

SITE ADMINISTRATIF & FINANCIER

4 rue Chéreau, 75013 Paris

www.gs-svp.com

Chefs d'établissements

Brigitte CHIBANI-MANDEVILLE

Directrice-Coordinatrice

Xavier MAGNE

Directeur Administratif & Financier

Corinne DANGUY DES DESERTS

Responsable de l'UFA

c.danguydesdeserts@gs-svp.com

Responsables du dossier :

Amaury DUMAS-DELAGE

Chef de projet – Attaché de direction

a.dumasdelage@gs-svp.com

Abla ZIADI

Chargée de relation entreprises
apprentissage

a.ziadi@gs-svp.com



Paris, le 11 février 2021

Objet : Taxe d'apprentissage

UN GRAND MERCI POUR CETTE ANNEE SI DIFFICILE !

Grâce à la contribution de nos partenaires, nous avons pu **financer différents projets** autour des axes :
NOUVELLES TECHNOLOGIES – INSERTION PROFESSIONNELLE DU HANDICAP – INNOVATION PEDAGOGIQUE - AMENAGEMENT DE LOCAUX PROFESSIONNELS

RENOUVEZ-NOUS VOTRE CONFIANCE POUR 2021 OU CHOISISSEZ-NOUS !

Afin de travailler ensemble pour l'intégration, dans les meilleures conditions, de tous les jeunes dans vos entreprises, nous nous permettons ce rappel, quel que soit votre secteur d'activité, votre localisation géographique.



UNE PEDAGOGIE OUVERTE SUR TOUS LES POSSIBLES




**DES PARTENARIATS
PROFESSIONNELS REUSSIS**



POUR ALLER LOIN ENSEMBLE



VOUS SOUHAITEZ DE CONTINUER D'ETRE ACTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : SCANNEZ-MOI / RETOURNEZ-MOI ou VISITEZ-MOI SUR LE WEB Rubrique « Taxe d'apprentissage »

A qui transmettre cette information

En priorité au **service comptabilité, ESS ou Ressources Humaines** de votre entreprise, le cas échéant à votre **expert-comptable**.

Cadre législatif de la taxe d'apprentissage

- **87% pour l'apprentissage**, reversé à France Compétences, est destiné à assurer le financement des contrats d'apprentissage sur la base du principe : un jeune + une entreprise = un CONTRAT = un FINANCEMENT.
- **13% pour le solde (anciennement Barème ou Hors-Quota)**, est affecté par les entreprises librement et directement (sans intermédiaires) aux établissements de leur choix.
- **Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage (C.S.A)**, payée par les entreprises de plus de 250 salariés n'ayant pas atteint un seuil minimum d'alternants (5%).

Calendrier du versement du 13%

Du 1^{er} janvier 2021 au 31 mai 2021

NOS ATOUTS : Un versement simplifié

Depuis 2020, vous verserez directement le barème, solde de la taxe d'apprentissage, soit 13% à **Lycée Polyvalent Notre-Dame**, par chèque, par virement ou par carte bleue grâce à notre partenaire Excellence PRO.

TRANSFORMER VOS IMPOTS POUR ETRE ACTEUR DU FUTUR

3 Bonnes raisons de verser à Lycée Polyvalent Notre-Dame :

- I. En versant au Lycée Polyvalent Notre-Dame vous soutenez le développement formations Santé-Social, poumons de notre société.
- II. Vous participez activement à la qualité des formations enseignées et à l'évolution des outils mis à disposition de nos étudiants.
- III. Vous soutenez une démarche de Réussite pour tous.

Nos projets pédagogiques :

- ✓ Ouvertures de classes en études supérieures.
- ✓ Renouvellement et amélioration des équipements professionnels pour rester à la pointe.
- ✓ Maintenir l'excellence de notre filière d'insertion professionnelle passerelle Handicap.
- ✓ Développement de notre programme de mobilité internationale et Européenne.

Les équipements qui seront financés avec votre participation :

- Un simulateur de vente
- Mannequins pédagogiques
- Lits Médicalisés
- Magasin Pédagogique
- Dans le cadre de la réforme du CAP Equipier de vente : Rayonnage alimentaire et DPH spécifique.

NOUS CONTACTER

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter à tout moment :

Une question d'ordre générale :

taxe-apprentissage@gs-svp.com

Une question d'ordre financière et comptable :

comptabilite@gs-svp.com

Au titre des 13%, vous avez également la possibilité d'effectuer des dons en Nature au profit de l'UFA Notre-Dame, nous permettant d'accéder à des ressources pédagogiques hors de nos moyens financiers. Si cette modalité vous intéresse, merci de nous contacter pour en évaluer la pertinence pédagogique.